



Resiliation par mon assureur

Par **stephi**, le **24/02/2009** à **15:11**

bonjour, j'ai mon assureur qui ma resilier, mon assurance voiture, pour faute de paiement, il ma envoyer un recommander du contencieux pour regler ma cotisation .je les regle le 18/02/2009 et a aujourd'hui j'attends toujours la reponse pour qu'il puisse me r'assure en sachant que j'ai signer l'avenant pour faire repartir l'assurance l'encaissement et bien passe mes il mette du temps pour me repondre , voila je voudrai savoir si cela et bien correct merci de me repondre

Par **chaber**, le **24/02/2009** à **17:20**

bonjour

Si le contrat a été résilié pour non paiement, je doute fort que vous receviez un avenant de remise en vigueur.

Si vous avez réglé au contentieux dans les 30 jours laes garanties vous étaient toujours acquises. Elles sont suspendues les 10 jours suivants et résiliées automatiquement.

Si votre règlement intervient dans cette période les garanties sont de nouveau acquises à compter du lendemanin 0heures de réception du paiement.

Aucun avenant n'est établie